



La Cassidaigne 2020



Sommaire

- Contacts - Annuaire	2
- Animations - Activités 2020	3
- Club House	4
- Assemblée Générale du 1 ^{er} février 2020	
- Compte rendu AG	5
- Rapport moral 2019	10
- Organisation du CA	13
- Rapport financier	14
- Evènements - Photos	15
- Nettoyage Calanque 2020	18
- Activités Subaquatiques 2020	19
- Posidonies	19



Contacts - Annuaire

YCCC	
mail	ycccpm1968@gmail.com
internet	http://www.yachting-club-calanques-cassis.com
Secrétariat Général	06 60 51 21 76
François Garcia , Secrétaire général	06 32 93 09 88
Christian Knoerr , Président	06 73 94 44 05
Robert Charron , Trésorier	06 77 02 22 23
Port-Miou	
Capitainerie	04 42 01 96 24 - 06 26 84 51 58 - VHF 9
Mer - Navigation	
Crossmed	04 94 61 71 10 /16 - 196 - VHF canal 16 Bulletins diffusés sur canal VHF 79 ou 80
Météo Marine	04 42 09 09 09 - VHF canal 63
Pompiers en mer	112
Sémaphore	04 42 08 42 08
SNSM en mer	1616
Ports	
Cassis	04 42 01 96 24
La Ciotat	04 95 09 52 60
La Pointe Rouge	04 91 99 75 67
Port Corbières	04 91 03 85 83
Cassis	
SAMU	15
Médecins	04 42 01 33 33
Pompiers	04 42 01 99 30 - 18
Gendarmerie	04 42 01 90 22 - 17
Police Municipale	04 42 01 70 26 (jour) - 04 42 01 01 74 (nuit)
Taxis	06 07 90 40 66





Animations - Activités 2020



Samedi 11 janvier	Gâteau des rois
Samedi 1^{er} février	AG YCCC
Samedi 14 mars	AG Union Nautique de Port-Miou et des Calanques
Samedi 18 avril	Plongée Calanque, repérage zone de nettoyage
Samedi 25 avril	Nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Samedi 16 ou Dimanche 17 mai	Sortie Voile
Samedi 6 juin	Descente de la Sorgue à la nage
Dimanche 7 juin	Nettoyage des massifs
Samedi 13 juin	Repas YCCC en soirée (inscription obligatoire)
Samedi 20 juin	Fête de la musique et des voisins (CNPM)
Jeudi 25 juin	Accueil 13 à la Voile (sous réserve)
Samedi 4 et dimanche 5 juillet	Accueil Duo UNM
JUILLET - AOUT	VACANCES
Samedi 5 septembre	Forum des associations Cassis
Samedi 12 et dimanche 13 sept	Coupe de l'Union Nautique
Samedi 3 et dimanche 4 oct	Mini croisière YCCC (destination suivant météo)
Dimanche 11 octobre	Sortie pêche avec apéritif au YCCC
Samedi 24 octobre	Repas coquillages
Samedi 14 novembre	Randonnée subaquatique
Samedi 21 ou dimanche 22 nov	Randonnée pédestre
Samedi 12 décembre	Arbre de Noël du YCCC



Le club house est notre lieu privilégié de rencontre, de nous tous, les sociétaires du YCCC. Nous y échangeons nos aventures, nos expériences, nos points de vue.

C'est le point de départ des activités proposées et l'espace convivial pour s'y retrouver autour d'un pot, d'un apéritif. La fête des voisins, la Paëlla, la fête de la musique, la dégustation coquillages sont autant de moments de détente que nous apprécions tous.

Chacun de nous peut y organiser une fête, de famille, entre amis. Il suffit tout simplement de programmer l'évènement. Les organisateurs du club sont là pour vous guider.

N'hésitons pas à faire vivre cet endroit magique, il ne peut que renforcer notre volonté à tous de profiter de nos loisirs nautiques dans ce site exceptionnel, pour de longues années.....





Assemblée Générale du 1^{er} février 2020

9h00 Meva à Cassis

Compte rendu de la 52^{ème} AG du YCCC

71 sociétaires présents ou représentés

Accueil – Ouverture de la séance à 9h30

Mot du Président

Chers sociétaires, chères amies, chers amis, bonjour

Je suis heureux de déclarer ouverte la 52^{ème} Assemblée Générale du YCCC.

Vous êtes venus et l'ensemble du conseil d'administration vous en remercie.

Lors de la dernière AG, je vous disais que le gestionnaire travaillait sur le nouveau projet de réaménagement de la calanque. Vous avez tous été conviés en mairie ou capitainerie pour visualiser et donner vos réflexions sur le projet. Celui-ci a été validé. Donc dès le renouvellement de l'AOT à la ville de Cassis, les travaux pourront être envisagés. Des pontons de 1m de large montés sur des cylindres de 30 cm de diamètre et positionnés à environ 1,20 m au-dessus du niveau médian de l'eau. Seront répartis sur ces pontons qq prises d'eau. Il est prévu l'amarrage avant des bateaux sur les pontons directement et chaînes filles à l'arrière vers la chaîne mère.

En attendant l'attribution de la nouvelle AOT à la ville de Cassis, les travaux de restauration des pontons se poursuivent.

Autre point important :

- La réduction du nombre de bateaux ayant une AOT annuelle : 278
- 82 places passagers soit 22,5% de la totalité du parc.

Nous avons demandé que la diminution du nombre de titulaire d'AOT se fasse sur des critères objectifs :

- **Départ du fait du titulaire :**

Départ volontaire d'un titulaire de COT mettant fin à sa demande annuelle de renouvellement.

Décès du titulaire d'une COT, unique propriétaire du bateau, et absence d'usufruit (conjoint)

- **Non attribution d'une COT du fait d'un non-respect des règles définies :**

Bateau non navigable et non assurable, ou non assuré ;

Bateau habitable non équipé d'un système de rétention des eaux noires ou WC Chimique

Titulaire n'ayant pas payé la redevance de l'année précédente.

Je rappelle que nous mettons une cagnotte de 100€ une seule fois par sociétaire titulaire d'une AOT pour faciliter l'achat et installation de ces cuves à eaux noires ou WC chimique.

Une proposition d'achat groupé sur les survies vous sera envoyée.



Le Président rappelle les principales missions de l'YCCC qui s'articulent autour des 3 axes suivants :

- Favoriser la relation sociale et amicale entre sociétaires
- Développer, maintenir et connaître la plaisance
- Motiver, informer les usagers de la calanque sur les aspects environnementaux et développement durable.

Sur le projet de réaménagement des installations de la calanque, Il rappelle l'invitation faite par le gestionnaire aux sociétaires afin qu'ils en prennent connaissance et notent leurs réflexions.

Les travaux ne pourront démarrer qu'après l'attribution du nouvel AOT à la ville de Cassis.

En attendant l'attribution du nouvel AOT, les travaux de restauration des pontons actuels se poursuivent.

Dans le nouveau projet, le nombre de bateaux avec une AOT annuelle sera de 278 soit 110 bateaux en moins qu'à ce jour. A ces 278 places il faudra rajouter 82 places de passage soit 22,5% de places passagers.

A la demande des clubs et de l'UNPMC les critères objectifs suivants ont été retenus pour diminuer le nombre de titulaire d'AOT dans la calanque :

- Départ volontaire
- Décès du titulaire de l'AOT sans demande de reprise de l'AOT par le conjoint
- Non attribution d'une AOT pour non-respect des règles définies par le gestionnaire :
 - ü Bateau non navigable
 - ü Bateau non assurable/ non assuré
 - ü Bateau habitable sans système de rétention des eaux noires ou WC chimique
 - ü Titulaire n'ayant pas payé sa redevance AOT

Le président fait lecture de la réponse de Madame le Maire de Cassis à un courrier de l'UNPMC concernant le sujet ci-dessus.

Comme chaque année, pour les cuves à eaux noires, les sociétaires de plus de 5 ans d'ancienneté à l'YCCC peuvent compter sur une subvention de l'YCCC sur présentation d'une facture correspondante à la dépense engagée.

Attention, l'obligation d'un système de rétention des eaux noires ou WC chimique sera impératif en Décembre 2020. Pour les eaux grises, à ce jour il n'y a pas d'obligation.

Question d'un sociétaire : **Quel est le coût d'une cuve à eaux noires ?**

Celle-ci varie en fonction de la taille du bateau. Il faut aller sur le site AD.



Question d'un sociétaire : 278 bateaux, pourquoi ce nombre ?

C'est acté, la largeur des bateaux n'est pas définie. Si c'était linéaire, on aurait eu des problèmes.

Question de Mr Hubert Bellissen

Les poubelles seront-elles remplacées, c'est un minimum au vu du nombre de visiteurs dans la calanque ?

Christian Knoerr est d'accord, c'est un point qui est toujours en discussion.

D'autre part, il a aussi été demandé qu'une place soit libre devant les emplacements où des prises seront installées (bateau capitainerie pour les poubelles, pour recharger les batteries).

Questions de Mr Jacques Rondet

Peut-on espérer un jour le transfert de l'AOT de son titulaire au copropriétaire du bateau ?

C'est une des questions essentielles qui sont posées au gestionnaire et qui garantiront la pérennité de la plaisance dans la calanque.

Rappelons que les plaisanciers sont les garants d'une calanque propre et entretenue (nettoyage des calanques sous-marin et terrestre).

Qu'en est-il de la zone à libérer ?

La mairie assure la sécurité des usagers de la calanque en se référant au document du BRGM sur la définition de la zone d'aléas risques située sur la rive Est approximativement entre la plage et le décroché des pontons.

Quid des bâtiments des clubs et particulièrement de l'YCCC ?

La question a été posée à la Mairie et nous attendons une réunion sur ce point sachant que l'YCCC a pour mission de recevoir des régates avec un nombre de participants important (100 à 200 personnes) et qu'il ne pourra pas continuer son activité sans club house.

Questions de Mr Yann Bézières la Fosse :

Des accès pour descendre sur les pontons sont 'ils prévus dans le projet de réaménagement ?

Oui les voies d'accès terrestres sont prévues dans le plan de réorganisation. L'UNPMC a mis en place un plan de restructuration des rives et restanques par zone au niveau de la rive Ouest.

L'YCCC va participer à hauteur de 2000 € pour améliorer les abords, le montant total de la première tranche est de 6000€ abondé par la capitainerie, l'UNPMC et les autres clubs.

Faites-vous des demandes financières au niveau départemental ?

Oui, nous avons fait une demande de 2000 euros. Un projet précisant notre investissement dans la calanque a été envoyé pour cette subvention, projet mentionnant que nous faisons tous les ans le nettoyage de la calanque.



Christian Knoerr passe la parole à Francois Garcia

Rapport moral 2019 présenté par François Garcia

Francois Garcia expose son rapport moral, en revenant sur le contexte général, sur toutes les actions effectuées par le YCCC notamment les réunions mensuelles capitainerie, réunions du CA YCCC, des réunions avec le gestionnaire.

Il fait le bilan des activités internes au club et signale l'augmentation significative de la participation des sociétaires sur les derniers évènements.

Attention : N'oubliez pas de vous inscrire aussitôt que possible pour les animations, il arrive régulièrement que les inscriptions se fassent juste avant la manifestation et il est parfois compliqué de réajuster les quantités de nourriture commandées.

Le rapport moral est voté à l'unanimité

Francois Garcia passe la parole à Robert Charron

Rapport financier du trésorier

Le Trésorier présente le bilan de l'année 2019 et le bilan prévisionnel 2020.

Il rappelle que les comptes sont consultables par les sociétaires sur simple demande.

Robert Charron interpelle l'assemblée sur le fait que nous sommes déficitaires sur le nombre de licences de voile (FFV). Il regrette aussi la faible représentation des sociétaires à l'AG alors que les membres bénévoles du CA œuvrent au quotidien pour maintenir le dynamisme de l'YCCC et répondre aux sollicitations des sociétaires.

Il demande au bureau de faire un courrier aux sociétaires en ce sens.

Robert insiste sur le nettoyage de la calanque qui aura lieu le 25 avril 2020.

Renouvellement des membres du CA :

Joël Rachez est réélu à l'unanimité

Election membres du bureau du CA :

Jacques Rondet présente ses motivations et il est élu à l'unanimité

Yann Béziers la Fosse présente aussi ses motivations et il est élu à l'unanimité

Questions ou informations diverses :

Joël Rachez informe l'Assemblée à propos de son projet de formation ayant pour thème « l'usage et bonne utilisation d'une survie ». Celle-ci devrait avoir lieu au mois de septembre 2020.

Il demande aux personnes ayant une survie en fin de vie de bien vouloir la mettre à disposition pour la formation en contactant le secrétariat de l'YCCC.



Question de Mr Alec Honey :

Peut-on donner des informations et prendre en considération la sécurité et la formation des jeunes plaisanciers ?

Christine Chassaing intervient en précisant que le formateur doit être une personne ou un organisme habilité à délivrer la formation.

Christian Knoerr lui demande de préciser de quelles formations il s'agit et lui propose de réaliser un diaporama avec ses propositions sur la sécurité des plaisanciers au sens large.

Après validation par le CA, ces propositions pourraient être mise en œuvre.

Questions de Mr Guy Occhipenti :

L'aménagement électrique est-il prévu dans le projet pour la calanque?

Ce n'est pas un sujet d'actualité. A l'heure actuelle, il y a une borne disjonctée au niveau du club. Il y en a une devant la capitainerie et une dernière en face au CNPM. L'YCCC demande s'il est possible de laisser une place libre devant le club, d'une part, pour des interventions sans pollution de l'environnement telle que la recharge des batteries et d'autre part, afin de faciliter le travail de la capitainerie pour aborder à ce niveau de la rive.

Existe-t-il un règlement détaillé des bons usages de la calanque ?

Oui, d'une part sur l'AOT que l'on signe. D'autre part celui-ci est disponible en mairie ou sur le site de Port-Miou.

Marc de Canevas, délégué au développement durable, zone de mouillage, était présent à notre Assemblée. Aux questionnements des sociétaires sur la suite du projet de la Mairie de Cassis, vu la situation actuelle (période électorale), il n'a pu nous apporter des informations nouvelles.

Fin de la séance à 11h30

Il n'y a plus de questions et la séance est clôturée en conviant les sociétaires au pot de l'amitié.

Compte rendu rédigé par :

- *Florence Knoerr,*
- *Jannick Le Masson,*
- *Christine Chassaing.*



Rapport Moral 2019

Chers sociétaires, chers amis bonjour,

Au 31 décembre 2019 le YCCC compte 144 sociétaires à jour de leur cotisation.

Ce chiffre est stable au regard de celui des exercices précédents ou nombre sociétaires avaient quitté le club pour différentes raisons (vente, décès, autres).

Plusieurs manifestations ludiques organisées par le Club nous ont permis de nous retrouver sur les pontons et au Club house : gâteaux des Rois, soirée repas du Club, accueil de la régata DUO CIPRIANI de l'UNM, Mini croisière à Sanary, repas coquillages, arbre de Noël.

Sans oublier d'autres animations organisées par le CNPM ou l'UNPMC auxquelles nos sociétaires ont participé activement : nettoyage de la calanque avec l'UNPMC et des Associations Environnementales, Fête de la musique et des voisins.

Que dire de la participation : elle s'échelonne entre 80/100 personnes (sociétaires, familles amis) dans la bonne humeur et le plaisir de passer de bons moments ensemble à Port MIOU.

Ces activités sont ouvertes à tous. Les informations les concernant sont diffusées dans le calendrier adressé en début d'année et rappelées par courrier mail et affichage au Club House.

La capitainerie a mis en place un **Conseil technique de Port-Miou**. Des réunions Capitainerie/clubs sont organisées chaque mois afin d'aborder les questions techniques et que soit fait un point sur les avancées et travaux en cours

Lors de chacune de ces réunions (7) un administrateur du YCCC était présent et a fait état des remarques et doléances du club : travaux urgent : pontons, changement de place, etc.

Dans un autre cadre, vous n'êtes pas censé ignorer que d'importantes restructurations en vue de l'AOT 2020 sont à l'étude (mairie de Cassis, DDTM, DREAL PNC) pour améliorer le plan d'eau et rendre à Port-Miou son aspect proche de l'origine tout en gardant le caractère spécifique d'une ZMEL. Ceci n'ira pas sans impacter notre statut de plaisancier et celui des Clubs.

La mairie de Cassis a organisé, selon la réglementation, **une procédure de concertation** préalable au projet de renouvellement de l'AOT 2020 de la ZMEL de Port-Miou.

Le dossier a été mis à disposition du public en Mairie de Cassis et à la Capitainerie de Port Miou du 28 octobre au 18 novembre 2019. Il semble avoir donné lieu à peu d'observations.

Ce dossier a été adressé aux sociétaires du YCCC par mail.

Suite à cette consultation, l'UNPCM a organisé une AGE le 4/11/2019 sur cette procédure de concertation pour présenter le projet et recueillir les questions à poser ultérieurement à Mme la Maire.

Peu de sociétaires d'YCCC se sont déplacés.

Une réunion de Consultation avec la participation des membres du bureau des Clubs s'est déroulée le 13 Novembre 2019 en Mairie de Cassis. Gilles PANZANI a fait une présentation du projet de renouvellement en présence de Mme la Maire, de M. FERAUD, du directeur de la DDTM et de Mr ZOULALIAN.



Les clubs ont apporté leur soutien à Mme la Maire. Ils ne remettent pas en cause la fiabilité technique des propositions concernant les pontons et amarrages et ne veulent pas retarder le projet.

Ont été évoqués par les clubs le nombre des bateaux, l'impossibilité de faire le tour de la calanque (problème de sécurité), les zones à risques interdites aux bateaux, l'évacuation des eaux noires, et le devenir des clubs house.

110 bateaux devront quitter la calanque, ce seront en priorité les bateaux non navigables, ceux qui ne sortent pas, ceux qui ne paient pas leur AOT, ceux qui n'ont pas les équipements obligatoires, (cuves à eaux noires) ceux dont les propriétaires sont décédés.

Sur un plan administratif, le conseil d'administration s'est réuni 11 fois : gestion du club, comptabilité, animations sont débattues lors de ces conseils.

Les PV de ces réunions sont consultables au Club House.

Le secrétariat a poursuivi sa mission nécessaire à la bonne gestion administrative du club: tenue des fichiers, correspondances diverses, comptes rendus du Conseil d'Administration, Cassidaigne, Fédération Française de Voile (licences)

Des subventions ont été demandées, à la Mairie de cassis (Duo UNM et 13 à la voile) Actuellement en attente de réponses.

Le Club attribue une subvention de 100€ (présence au club depuis plus de 5 ans) pour l'installation de cuves eau noires ou WC chimiques. . Il est important de savoir que le nouvel AOT 2020 exigera que les bateaux (habitables) soient équipés de ces matériels.

RAPPEL, noter le changement d'adresse mail du Club : ycccpm1968@gmail.com

RECOMMANDATIONS, aviser le secrétariat du Club en cas de changement d'adresse postale , de mail, ou de vente en copropriété de votre bateau.

Aviser la Capitainerie en cas d'absence du plan d'eau plus de 48h.

Les PV de ces réunions sont consultables au Club House.

Par ailleurs, les administrateurs YCCC ont participé activement aux conseils d'administration de l'UNPMC (4 en 2019)

Suite à ces réunions, des informations ont été données aux sociétaires lors de la l'AG du 16 mars 2019 :

- Prolongement de l'AOT 2004 pour 1 an.
- Ce temps supplémentaire permettra de négocier une AOT et un contrat individuel meilleur.
- Le projet « nouvelle calanque » proposé n'est pas encore validé (sans information officielle à ce sujet).
- Nécessité d'avoir des bateaux de plus en plus propres et de respecter l'environnement.
- Sécurisation des pontons jusqu'au mois de mars, puis, à partir de mars, réfection des sections de pontons très dangereuses.



Travaux : bien que la gestion des installations soit du ressort de la capitainerie, nos équipes bénévoles ont réalisé quelques travaux d'entretien : soutènement du chemin, réparation pontons, mouillages, etc.

Le club a investi dans un congélateur situé à l'extérieur du de l'atelier, pour permettre aux sociétaires d'entreposer des accumulateurs de froid lors des chauds WE.... Ce fut une bonne initiative malheureusement marquée par des actes de vandalisme.

L'été dernier. Les codes des cadenas ont été changé à notre insu, rendant impossible l'ouverture sauf à fracturer les cadenas. Ceci s'est renouvelé par deux fois.

Trésorerie du Club : le bilan de l'exercice 2019 et le budget prévisionnel 2020 vont vous être présentés par notre trésorier. La cotisation annuelle est inchangée, mais dans un proche avenir, il sera nécessaire de revoir son montant compte tenu de l'augmentation des charges (Cotisation UNPMC, 10 € par bateau, Cotisation FSN13, 4 € par bateau, Cotisations Fédération Française de voile, Comité départemental, ligue FFV.

SECURITE A l'initiative du YCCC, (Frédéric Vassal), une commission sécurité a été mise en place. Une première réunion « sécurité » s'est tenue le 28 octobre 2019 en présence F. Vassal, du responsable communal de la sécurité civile de Cassis, de la Capitainerie et du Président UNPMC.

Dans un premier temps, avant l'été 2020 :

Pour lutter contre les incendies :

Sectorisation de la calanque avec panneaux (en haut et au bord de l'eau), achat d'une pompe flottante avec deux longueurs de tuyaux, formation du personnel, local de stockage de la pompe.

Pour l'évacuation des blessés : achat d'un brancard marin car pas de bateau pompier, aménagement sur chaque rive de deux passages pour remonter les blessés.

A moyen terme : élaboration de fiches-réflexe pour différents types d'intervention.

A long terme, dans le cadre de l'AOT 2020 : colonne sèche avec les nouveaux pontons ou canalisation d'eau de diamètre plus grand.

Questions diverses:

Survies ; possibilité d'achats groupés contacter le club qui transmettra.

AD, 10% de remise sur présentation carte du club.

Cooking Club en juin. C.Knoerr dresse un bilan de la régates 2019.

Voilà chers amis un compte rendu non exhaustif des principales activités du club auxquelles vos administrateurs ont consacré du bénévolat, temps, et leur savoir, dans l'intérêt de tous

Rapport moral voté à l'unanimité.

Le 1^{er} février 2020

François Garcia,

Secrétaire Général



Organisation du Conseil d'Administration et des commissions 2020

Président : Christian Knoerr	Ensemble des Administrateurs	
Vice-Président : Gérard Lombardon	Muriel Thomas	Joël Rachez
Secrétaire Général : François Garcia	Jannick Le Masson	Philippe Andrieux
Secrétaire Adjoint : Christine Chassaing	Jeanine Goubert	Frédéric Vassal
Trésorier Général : Robert Charron	Philippe Thome	Yann De La Fosse
Trésorier Adjoint : Daniel Maury	Roger Gavin-Millan	Jacques Rondet

Communication, technique et animations

Sorties en mer	Laurent Schaufelberger (coopté)
Informatique, Internet, Cassidaigne	Philippe Andrieux
Commandes, manifestations et animations	Daniel Maury et Robert Charron
Régates annuelles extérieures	L'ensemble du bureau
Fêtes des voisins, musique, sociétaires	L'ensemble du bureau
Gestion du Club-house	Christine Chassaing
L'atelier et technique	Robert Charron

Réunions du Conseil

Une réunion mensuelle le 1 ^{er} mardi du mois
Accueil des sociétaires désireux d'y assister (prévenir le bureau par mail)
Les âmes de bonnes volontés sont les bienvenues ...



Rapport Financier



Budget - état au 31/12/2019

Produits

	Prévisions	Réalisé
Subvention Mairie	4 000,00	4 000,00
Cotisations adhérents	8 500,00	7 695,00
Licences FFV	600,00	731,00
Animations	2 700,00	2 431,00
Apport Cpt Banque	2 200,00	
13 A LA VOILE	2 800,00	
DUO UNM	2 000,00	2 347,85
Produit Bancaire	400,00	16,00
Remb MAIF		28,80
Total	23 200,00	17 249,65

Dépenses

	Prévisions	Réalisé
Fonctionnement	4 150,00	3 470,30
Cotisation FNS 13	700,00	660,00
Cotisation UNPMC	800,00	1 160,00
Adhésion FFV	700,00	1 206,00
Licences FFV	800,00	456,00
Animations	5 500,00	6 408,23
Subventions YCCC	1 000,00	399,90
Assurances	750,00	481,28
DUO UNM	2 000,00	2 505,57
13 à la Voile	2 800,00	
Droit de la Mairie	4 000,00	887,50
Total	23 200,00	17 634,78

Solde au 31/12/2018	Produits 2019	Dépenses 2019	Solde au 31/12/2019
6 471,10 €	+ 17 249,65	- 17 634,78	6 085,97 €

Compte Chèque	31/12/2018	31/12/2019
	6 471,10 €	6 085,97 €

Livret A	31/12/2018	31/12/2019
	34 578,08 €	34 837,42 €

Budget prévisionnel 2018

Produits

Subventions Mairie	4 000,00
Cotisations Adhérents	8 500,00
Licences FFV	1 200,00
Animations	3 000,00
Apport Cpt Banque	3 000,00
13 A LA VOILE	2 000,00
DUO UNM	2 000,00
Total	23 700,00 €

Dépenses

Fonctionnement	5 350,00
Cotisation FNS 13	700,00
Cotisation UNPMC	800,00
Adhésion FFV	700,00
Licences FFV	800,00
Animations	5 500,00
Subvention YCCC	1 000,00
Assurances	850,00
Duo UNM	2 000,00
13 à la Voile	2 000,00
Droit de Mairie	4 000,00
Total	23 700,00 €



30 mètres cubes de débris retirés des fonds de Port Miou

Samedi dernier par un temps superbe, s'est déroulée à la Calanque de Port Miou, site de mouillage léger géré par la commune, la "Journée calanque propre". Un grand nettoyage de printemps des fonds sous-marins organisé pour la 10^e année consécutive sous les auspices de l'Union nautique de Port Miou et des Calanques (UNPMC) par les quatre clubs de la calanque (CNP, YCCC, UPPM et PMPP), en partenariat avec la ville de Cassis, le Parc national des Calanques, la Fédération des Sociétés nautiques 13 et le concours des plongeurs du Sub-aquatique Sévigné Sainte-Marquerite et de nombreux autres clubs régionaux.

L'opération - qui a mobilisé plus de 240 personnes dont quelque 80 plongeurs, 90 plaisanciers et 50 accompagnants - s'est déroulée en présence de Danielle Milon, maire de Cassis, du premier adjoint Philippe Denonfoux, d'Alain Mercier, président de l'UNPMC, de Nicolas Chardin, directeur adjoint du Parc National et de nombreuses personnalités. Une matinée bien remplie pour les plongeurs et les terriens qui ont sorti des fonds sous-marins et acheminé en déchetterie une incroyable quantité de débris les plus variés : un véritable inventaire à la Prévert où dominaient chaînes d'amarrage rouillées et pneus d'un autre âge, mais aussi batteries, ferrailles de toutes sortes, trois moteurs dont un de 200 kg, canettes et bouteilles verre ou plastique...

Conscience environnementale

"Cette année, a souligné le président Alain Mercier en remerciant l'ensemble des participants, vous avez retiré environ 30 m³ de déchets, non seulement du fond de la calanque, mais aussi de l'avant-calanque, ce qui est une nouveauté. 30 m³,



Une partie des plongeurs ayant participé à l'opération de nettoyage.

/PHOTOS C.R.

c'est 5 m³ de moins que l'an dernier, ce qui montre qu'au fil des années le nettoyage avance : nous héritons de la situation des années 60 où la conscience environnementale n'était pas celle d'aujourd'hui. Parmi ces déchets, 4,5 tonnes de ferrailles qui seront directement valorisées ! Sachez que cette opération est la plus grosse de France, largement devant Marseille et La Rochelle. Un grand bravo à tous

pour votre implication."

Coup de chapeau

Christian Knoerr, président du YCCC a tenu à donner "un grand coup de chapeau à Robert Charron et Marie-Paule du Sub-aquatique Sévigné Sainte-Marquerite qui ont motivé les plongeurs et organisé leur travail de façon magistrale". Pour Nicolas Chardin, "Cette opération utile et conviviale montre à quel

point les usagers de la Calanque sont attachés au site et à la préservation de ces milieux naturels".

Le mot de la fin est revenu à Danielle Milon : "Nous sommes tous conscients d'habiter un territoire d'exception, la Provence, dont Cassis et Port Miou sont les sites les plus magiques. Je suis émerveillée chaque année par votre travail qui montre votre amour de la Calanque, de Cassis et de la Provence. Cassis, la seule ville du département à arborer la distinction des 4 fleurs, est leader dans le sauvetage de la Méditerranée et de la planète et ouvrira bientôt dans le château restauré la première Maison des Calanques. Merci pour énergie et votre enthousiasme."

Claude RIVIÈRE



Les déchets retirés des eaux pourraient figurer dans un inventaire à la Prévert !

À noter que le 11 mai prochain, le port départemental de Cassis organise une Journée Port Propre en partenariat avec la ville de Cassis, le Cercle nautique de Cassis, l'ACBT et la société Onet. Renseignements et Inscriptions : Capitalerie du Port de Cassis, ☎ 04 42 18 35 90, courriel portdecassis@cassis.fr

Repas en soirée 2019



Nettoyage Calanque 2019



Soirée coquillages 2019



Arbre de Noël 2019





Activités Subaquatiques 2020

Le club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite en accord avec le YCCC propose tout au long de l'année des activités subaquatiques (nage avec palmes, plongée, randonnée subaquatique, descente de rivière...) ayant pour but d'amener ses adhérents à une vie associative à travers une discipline sportive.

Ce projet a pour objet de favoriser par tous moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique.

Jadis réservé à une élite de privilégiés, la plongée est de plus en plus accessible à tous.

Ce sport est avant tout une activité de pleine nature pratiquée par des amateurs sans idée de compétition.

La pratique de la plongée et des activités subaquatiques ont un caractère sportif et chacun devra observer des règles bien définies pour ne pas mettre sa vie en danger.

Le goût du risque est pour certains une motivation supplémentaire d'entreprendre une activité demandant beau coup de maîtrise de soi. Cette évaluation du danger doit se faire en fonction de ses propres compétences.

Pour mener à bien ces activités l'association s'engage :

- 1) à assurer en son sein la liberté des droits de défense, d'interdire toute discrimination et de veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité Olympique et Sportif Français.
- 2) à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres.
- 3) à respecter les équipements du club mise à la disposition des participants à l'activité.

L'association se donne pour mission d'associer les adhérents des clubs à la protection de la Calanque et propose des animations tout au long de l'année où vous pouvez vous inscrire selon vos possibilités.

voir calendrier des prévisions 2020

Nous terminons ces informations par dresser un bilan du nettoyage de la calanque de Port-Miou organisé par le club Subaquatique Sévigné et l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques avec la collaboration de la Mairie de Cassis et de diverses associations de plongeurs.

Ce nettoyage sous-marin a eu lieu le samedi 27 avril 2019, il a connu un immense succès avec 80 plongeurs et 160 bénévoles, usagers de la Calanque, et s'est terminé par un repas pris en commun sur l'esplanade de la carrière.



Halte aux faucheurs de posidonies

Les autorités maritimes vont durcir les conditions de mouillage des bateaux de plaisance de 24 mètres et plus

Les images sont impressionnantes. En relevant son ancre posée sur un magnifique herbier de posidonie, quelque part le long du littoral de l'île de Beauté, le yacht de grande plaisance labouré irrémédiablement les fonds sur des dizaines de mètres, arrachant d'épaisses touffes de cette plante subaquatique pourtant strictement protégée.

Répété des centaines de fois, chaque saison, sur le littoral méditerranéen français, ce véritable drame écologique a conduit les autorités maritimes à réagir. Réalisée par l'association Andromède Océanologie pour le compte de l'Office de l'environnement de la Corse, cette vidéo choc est d'ailleurs devenue l'un de leurs principaux arguments et éléments de communication sur ce dossier. La riposte se prépare donc, sous la forme d'un projet d'arrêté préfectoral destiné à réglementer le mouillage et l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales, texte qui visera plus particulièrement les bateaux de plus de 24 mètres. Mais cette perspective inquiète les "petits" plaisanciers qui redoutent de voir leur espace de liberté, déjà amputé par de multiples réglementations restrictives, notamment dans les aires marines protégées, se restreindre encore davantage. D'autant que le projet d'arrêté

dont ils ont eu connaissance, ne mentionne aucune longueur de coque minimale. Ils craignent dès lors que les autorités n'induisent le grand public en erreur en lui donnant l'impression que le comportement inadmissible de l'équipage du yacht de la vidéo, est celui de l'ensemble des personnes possédant un bateau de plaisance, et qu'il convient dès lors de limiter toutes les formes de mouillage. Une autre de leurs préoccupations est que cette réglementation favorise la mise en place des dispositifs de mouillage collectif obligatoire, et donc payants.

Une analyse que réfute la pré-

"À En Vau et Port Pin, nous sommes arrivés au bout de ce qu'il était possible de laisser faire."

fecture maritime, estimant que "les plaisanciers ont souvent tendance à se faire peur en prêtant à l'État et à ses administrations des intentions qu'elles n'ont pas". Et de rappeler "qu'après consultation des scientifiques et des associations compétentes, un consensus s'est dégagé pour déclarer que l'impact maximal était le fait des bateaux de 24 m et plus". Ce qui explique que



Plante à fleurs endémique de la Méditerranée, la posidonie offre à la fois un abri, un lieu de reproduction et une nurserie à de très nombreuses espèces sous-marines.

PHOTO ARCHIVES F.L.

ces unités seront la cible prioritaire de la prochaine réglementation. Mais, comme le précise également la "premar", "l'arrêté cadre ne comportera effectivement aucune indication chiffrée, afin de laisser la possibilité aux gestionnaires locaux, dans certains cas bien spécifiques, notamment en cas d'urgence environnementale, et après validation par le Directeur départe-

mental des territoires et de la mer (DDTM) qui représente le préfet maritime, de descendre sous la barre des 24 mètres".

Du côté du Parc national des Calanques dont le territoire maritime couvre la quasi-totalité de la zone d'évolution et de mouillage des bateaux de plaisance, entre les îles du Frioul et la baie de La Ciotat, on se félicite de cette convergence de

vue avec les autorités, mais aussi de "la qualité du dialogue avec les plaisanciers".

"Dans certains secteurs comme les calanques d'En Vau et de Port Pin, nous sommes arrivés au bout de ce qu'il était possible de laisser faire, explique le directeur général adjoint du PNC, Nicolas Chardin. Même si les petits bateaux de plaisance causent moins de dégâts que les

grands yachts, leur impact cumulé est bien réel. Mais nous attendons d'avoir atteint une certaine maturité pour pouvoir nous pencher sur ce problème et le traiter efficacement. C'est désormais le cas. Nous avons donc enclenché, au dernier trimestre 2018, un processus d'organisation des mouillages dans le parc, qui s'appuie sur une concertation étroite avec tous les usagers concernés". Et de souligner que ce processus de concertation prévoit notamment "deux nouvelles rencontres avec les plaisanciers avant cet été".

Quant à la réglementation générale en cours d'élaboration par ses services toulonnais, la préfecture maritime précise "qu'un document faisant la synthèse de tous les commentaires reçus à ce sujet, sera rendu public, de même que la façon dont ces différentes remarques seront prises en compte lors de la rédaction finale du texte"; l'ensemble devant être mis en ligne sur le site de la "premar" pendant au moins une semaine, dans le courant de ce mois de mai.

Pour ce qui concerne les réglementations locales qui s'appuieront sur cet arrêté cadre, la préfecture demande aux DDTM et à leurs interlocuteurs de faire en sorte que des propositions concrètes puissent être formulées d'ici l'été 2020.

Philippe GALLINI

LE COMMENTAIRE DE MICHEL LAMBERTI PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS NAUTIQUES 13

"Cette vidéo est une triste caricature"

Tout en réaffirmant son engagement de longue date, comme celui de la plupart de ses adhérents, à préserver l'environnement marin et plus particulièrement l'herbier de posidonies, le président de la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône, Michel Lamberti, ne décolère pas après avoir visionné la fameuse vidéo sous-marine.

"Ce document est une triste caricature, volontairement dramatique, qui laisse penser que tous les plaisanciers sont d'horribles ravageurs de posidonies, alors que seulement 1 700 yachts de plus de 24 mètres évoluent actuellement en Méditerranée française, parmi 300 000 bateaux de plaisance de toutes dimensions. D'autre part, même en toute une vie et en le faisant systématiquement exprès, jamais un propriétaire d'un pneumatique semi-rigide ou d'un petit habitable n'arriverait à faire autant de dégâts avec l'ancre de son bateau. D'ailleurs, les plaisanciers évitent de



mouiller dans l'herbier car ils savent que ça accroche mal."

Et d'ajouter un rien perfide: "Comme je suppose que le propriétaire du yacht montré à l'image, n'a certainement pas invité les autorités à venir filmer son ancre en train de massacrer les fonds, et que les vidéastes d'Andromède n'ont pas planqué

pendant des jours, sous l'eau, à attendre le flagrant délit, cette séquence semble donc avoir été mise en scène. Est-ce à dire que pour les besoins de la démonstration, on n'a pas hésité à sacrifier volontairement une partie de l'herbier si précieux?"

Un Michel Lamberti très remonté qui dénonce également la formation des plaisanciers, insuffisamment orientée, selon lui, vers les questions environnementales.

"Le permis bateau en est devenu ridicule. L'épreuve de récupération de l'homme à la mer, par exemple, est éliminatoire, alors qu'un tel événement peut ne jamais survenir durant toute une existence de plaisancier. En revanche, alors que vous êtes appelé à jeter l'ancre à chaque sortie en mer, ou presque, personne ne vous enseigne la façon de le faire de manière sûre, propre et respectueuse de l'environnement. Et pour ceux qui possèdent un voilier, c'est pire, puisqu'ils n'ont pas besoin de permis..."

Ph.G.

ÉCLAIRAGE

"L'arbre de vie" de la Méditerranée

Considérée comme "l'arbre de vie" de la Méditerranée, la posidonie (*Posidonia oceanica*) n'est pas une algue mais une plante à fleurs, strictement protégée internationalement depuis 1979, et interdite de destruction sur tout le territoire français depuis 1988. Cette véritable oasis littorale qui s'étend sur de très vastes surfaces, entre 0 et 40 mètres de profondeur, est présente sur l'ensemble du littoral méditerranéen, excepté les côtes du Levant (Égypte, Palestine, Israël, Liban et Syrie). Ses épaisses forêts sous-marines servent d'abri, de lieu de reproduction et de nurserie à de très nombreux organismes marins: algues, invertébrés, poissons, oursins, etc.

Mais parce que leur croissance est très lente - à peine trois centimètres par an - toute atteinte à leurs rhizomes (ou tiges) reconnaissables à leur belle couleur vert menthe, est donc catastrophique. À ce rythme, il faut en effet près d'un siècle pour que la plante reconstitue 3 mètres de feuillage détruits; un millénaire pour en reconstituer 30 mètres... On comprend dès lors la préoccupation des scientifiques et des associations de défense de l'environnement quant à la survie de cette espèce vitale, et la mobilisation que suscite le renforcement urgent de sa protection.

Ph.G.



POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER

APPELEZ LE CROSS



Depuis le littoral

TÉLÉPHONE N°196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer

RADIO VHF CANAL 16

DEMANDEZ LE CROSS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

DICOM-DA/MC/R/14/103-1